



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-426

Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Régie de recettes Boutique Musée
Nomination de mandataires agents de guichet

Le Maire de THIERS,

Vu l'arrêté n°04-1087 du 24 mars 2004, modifié, portant institution d'une régie de recettes au Musée de la Coutellerie pour l'encaissement des produits d'exploitation de la Boutique du Musée ;

Vu l'arrêté n°04-1098 du 29 mars 2004 portant modification de la régie de recettes Boutique du Musée ;

Vu l'arrêté n°10-1145 du 1^{er} avril 2010 de création d'une régie d'avances ;

Vu l'arrêté n°16-P-35 du 10 février 2016 de nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants de la régie d'avances et de recettes Boutique du Musée ;

Vu l'arrêté n°2024-497 du 26 août 2024 de nomination d'un mandataire agent de guichet de la régie de recettes Boutique du Musée ;

Vu l'arrêté n°2025-299 du 19 avril 2025 de nomination d'un mandataire agent de guichet de la régie de recettes Boutique du Musée ;

Vu l'arrêté n°2025-424 du 16 juin 2025 de nomination d'un régisseur intérimaire en l'absence du régisseur titulaire ;

Considérant l'avis du comptable valant agrément du 16 juin 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés mandataires agents de guichet de la régie de recettes de la Boutique du Musée :

- Camille LOUET du 1^{er} juillet au 31 août 2025
- Céline COSTON du 1^{er} au 31 août 2025

ARTICLE 2 :

Les mandataires agents de guichet devront présenter les registres, les fonds et les formules inactives aux agents de contrôle qualifiés.



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-426

ARTICLE 3 :

Les mandataires agents de guichet appliqueront, les dispositions réglementaires notamment celle relative à l'obligation qui leur est faite d'établir procès-verbal chaque fois qu'il y a remise entre régisseurs, de la caisse, des valeurs ou des justifications.

ARTICLE 4 :

Les mandataires agents de guichet ne doivent pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur général des services de la Commune de THIERS,
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de THIERS,
- Aux régisseurs.

Fait à THIERS, le 16 juin 2025.

Le Responsable du SGC de THIERS,

PP Odanducay sen.
**SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE THIERS**
Avenue du Bon Repos
TP 72
Laurent MASSON
63907 THIERS

Le Maire,

Rodier



Stéphane RODIER

Vu pour acceptation
Le régisseur intérimaire,

VILLE DE THIERS
MUSÉE DE LA COUTELLERIE
58 rue de la Coutellerie
63300 THIERS - France
Tél. : 04 73 80 58 86 - Fax : 04 73 80 29 39

Vu pour acceptation
Le Mandataire,

Louet

Camille LOUET

Vu pour acceptation
Le Mandataire,

Coston

Céline COSTON

